**Termes de référence pour** **l’évaluation finale du Projet de Promotion de la production durable de Biomasse Électricité au Bénin (BIOMASSE Électricité)**

1. **INTRODUCTION**

Les présents Termes de Référence visent à préciser le mandat pour l’évaluation finale du « Projet de Promotion de la production durable de Biomasse Électricité au Bénin », également appelé Biomasse Électricité (n° PIMS 5115), mis en œuvre par la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) du Ministère de l’Energie (ME). La mise en œuvre de ce projet s’est étendue sur (05) années (**1er Février 2017** au **31 Janvier 2022**). Le projet a été lancé le 27 janvier 2017 et se trouve dans sa dernière année de mise en œuvre. Le présent processus d’évaluation est entamé avant la présentation du dernier Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l’évaluation finale du projet BIOMASSE-ELECTRICITE conformément aux Directives pour la conduite d’évaluation finale des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM.

1. **HISTORIQUE ET CONTEXTE**

La République du Bénin a ratifié le 30 juin 1994, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)[[1]](#footnote-1), et s’est donc engagée à porter sa part de responsabilité dans la lutte contre les variabilités et changements climatiques et pour le développement de stratégies d’adaptation pour sa population. À la suite de cet engagement, les premières stratégies sont mises en place en collaboration avec le Fond Mondial pour l’Environnement (FEM). Il s’agit entre autres du Programme d’Action Nationale aux fins d’Adaptation aux changements climatiques (PANA)[[2]](#footnote-2) dont le lancement est intervenu en 2008. Le but était (i) d’évaluer la vulnérabilité des modes de vie, (ii) d’évaluer la situation socio-économique des parties prenantes et de, (iii) déterminer les besoins prioritaires d’adaptation pour le pays, au regard de ses ressources et des capacités respectives des divers groupes sociaux concernés.

Cette stratégie met en lumière les secteurs où l'adaptation aux changements climatiques est possible, et fournit une liste de projets réalisables à fort potentiel d'adaptation. L'exercice de formulation du PANA a porté sur les 6 secteurs suivants : agriculture, zone côtière, énergie, foresterie, santé et ressources en eau. Entre autres, le PANA recommande la formulation et la mise en œuvre des stratégies de développement des énergies renouvelables et des pratiques de gestion des déchets solides en agriculture par l'utilisation des résidus de la biomasse pour répondre aux besoins énergétiques de la population rurale.

Dans ce cadre, le Bénin a donc formulé et soumis une requête au Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (GEFTF) qui appuie la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement et sert de mécanisme financier à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Les changements climatiques étant l'un des six (06) domaines d'intervention soutenus par le fonds d'affectation spéciale du FEM, le FEM a accepté la requête du Bénin relative au financement du projet de Promotion de la production durable de biomasse électricité au Bénin (Biomasse Electricité).

L’initiation du Projet Biomasse Électricité, répond à la volonté du Gouvernement du Bénin à travers le ministère de l’Énergie (ME) de traduire la vision stratégique centrée sur la nécessité de réduire l’impact climatique du secteur de l’énergie à travers une production d’énergie propre et durable qui facilite la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En tant que projet de développement, le projet Biomasse Électricité est axé sur les politiques et priorités nationales (PND, PAG 2016-2021, UNDAF 2019-2023, (ODD 2015-2030), et de l’Agenda 2063 de l’Union Africaine (UA). Ce projet vient contribuer tant à la mise en œuvre du Plan Directeur de l’Électricité (PDE) adopté en 2017, au Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP), à la stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques, qu’à la Contribution Déterminée au niveau National.

Par ailleurs, à l’instar de la plupart des pays, le Bénin est affecté par la pandémie de la COVID19 ayant entrainé une dégradation de sa situation socioéconomique. En effet, à la date du 10 mai 2021 le Bénin a enregistré 7984 cas confirmés dont 7797 guéris et 101 décès.

Cette crise sanitaire a également impacté le projet en occasionnant un retard dans la mise en œuvre de certaines activités dû aux mesures restrictives de confinement.

* 1. **Informations générales sur le projet** 
     1. **Brève présentation du projet**

Le projet biomasse électricité (PBE) est donc un projet d’atténuation[[3]](#footnote-3) des effets des changements climatiques dans le secteur de l’énergie. En tant que projet d’atténuation des émissions de GES du Secteur de l’énergie, le PBE vise à:

* appuyer le développement d’une politique favorable à la production d’électricité à base des technologies de gazéification de la biomasse.
* réduire l’émission de 1.094.253 tonnes de CO2 sur les 15 années grâce à la mise en œuvre des activités relatives à la gestion durable des terres et des forêts (3,5$ par tonne de CO2 évitée).
* encourager la pratique de la Gestion Durable des Terres et des Forêts sur 12,000ha dans les quatre communes d’intervention.

Aussi, le projet Biomasse électricité se veut être l’élément pionnier qui lancera le développement d'un marché efficace fondé sur l'utilisation généralisée et la commercialisation des gazéificateurs de biomasse agricole au Bénin à travers quatre (04) composantes interdépendantes. Il s’agit de :

* **Composante 1 : Mise en place d’un cadre politique, institutionnel, juridique et réglementaire pour la production d'électricité issue de la biomasse**. Il s’agit de mettre en place une politique de marché rationalisée et globale, dans un cadre juridique/réglementaire destinée à production de la biomasse-électricité par les producteurs d'électricité indépendants.
* **Composante 2 : Promotion de l'investissement de production d'électricité-biomasse par des incitations financières appropriées disponibles pour les investisseurs.** Il s’agit d’accroitre les investissements dans les technologies de l’énergie propre et des pratiques sobres en carbone dans le secteur des déchets d’agroforesterie.
* **Composante 3 : L'utilisation des terres, la gestion durable des forêts et leur mise en œuvre**. Il s’agit des actions relatives à la gestion durable des forêts et des terres au niveau des communes de mise en œuvre par l’amélioration des techniques agricoles sur plus de 9000 ha, la restauration des terres et plantations forestières sur 3000 ha, et la mise en place de 2000 ha de plantations pour fournir de la biomasse aux quatre installations pilotes. Des pratiques de gestions durables seront mises en œuvre dans les forêts aux alentours des centrales à gazéification de biomasse. Il s’agit donc des innovations et pratiques techniques en matière d'utilisation intégrée des terres, de la gestion durable des forêts et de la gestion des ressources naturelles qui offrent des avantages sociaux et permettent la production durable de la biomasse pour l'électricité.
* **Composante 4 : Programme de diffusion des résultats et de sensibilisation visant à soutenir un marché croissant pour la gazéification de la biomasse.** Cet effet vise la mise en œuvre d’un programme de diffusion de l'expérience du projet (sensibilisation / meilleures pratiques / leçons apprises pour la réplication dans tout le pays. Il s’agit d’encourager les investissements privés dans la production d’électricité par gazéification de la Biomasse afin d’accroître la contribution des énergies renouvelables dans le Mixte énergétique.
* Une cinquième composante de Gestion de projet permet la planification, le suivi-évaluation, la capitalisation et la gestion des connaissances.
  + 1. **Buts et objectifs du projet**

L’objectif général du projet est de réduire les émissions de GES en créant un environnement juridique, réglementaire et commercial favorable et en renforçant les capacités institutionnelles, administratives et techniques pour promouvoir la production d'électricité par gazéification de la Biomasse sèche [(résidus de récolte non utilisés (tiges de maïs/sorgho/coton, etc.), déchets industriels (bois/copeaux de bois, déchets d’exploitation forestière, résidus industriel), de la biomasse produite spécifiquement pour les centrales)].

Spécifiquement, il s’agit de :

1. Développer une politique rationalisée et globale axée sur le marché de l'énergie et le cadre juridique / réglementaire pour la production de la biomasse-électricité par les producteurs indépendants d'énergie (PIE) ;
2. Promouvoir les investissements dans les technologies de l'énergie propre et des pratiques sobres en carbone dans le secteur des déchets agroforesterie.) ;
3. Développer l'utilisation intégrée des terres, des forêts et la gestion durable des ressources naturelles qui fournissent des avantages sociaux et de maintenir la biomasse pour la production d’électricité, et ;
4. Mettre en œuvre un programme de diffusion de l'expérience du projet (sensibilisation / meilleures pratiques / leçons apprises pour la réplication dans tout le pays)
   * 1. **Arrimage du projet avec les ODD, l’UNSDCF et le CPD-2019-2023**

Le projet Biomasse-Electricité contribue à la réalisation des ODD, de l’UNSDCF et du CPD comme indiqué ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| ODD | 7(Energie propre et d’un coût abordable), 13(Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) |
| UNSDCF | ***Effet 1*** : D’ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et des catastrophes |
| CPD | ***Produit 1.2:*** Les groupes marginalisés, en particulier les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, ont davantage les capacités techniques nécessaires pour accéder aux technologies agricoles adaptées aux changements climatiques et ainsi mieux gagner leur vie et améliorer leur productivité.  ***Produit 1.3:*** Solutions adoptées pour permettre aux populations rurales et urbaines d’accéder à des énergies durables, bon marché et propres. |

* + 1. **Zone d’intervention du projet,**

Le projet Biomasse Electricité couvre trois (03) départements (Collines, Donga, Borgou), intervient dans quatre (04) communes à savoir : Savalou, Dassa-Zoumé Djougou et Kalalé et, dans 12 villages.

Les communes ont été choisies en fonction des principaux critères suivants, qui ont été établis dans le cadre d'un processus participatif (lors d'ateliers avec les parties prenantes organisées par le PNUD): (i) La proximité de la grille SBEE qui faciliteront l'extension des capacités pour répondre aux besoins locaux et à l'exportation vers la grille, (ii) la disponibilité de la biomasse à partir de résidus agricoles, déchets de bois, etc., en dépit de l'utilisation concurrentielle et à un coût raisonnable, (iii) la production agricole, y compris le coton, le maïs, le riz, le sorgho, etc. (iv) des conditions climatiques propices à la croissance rapide et à le pouvoir calorifique élevé des résidus et des boisés, (v) la disponibilité des terres pour les plantations d'arbres et potentiel de restauration des terres, (vi) la présence des intérêts économiques des groupes, (vii) la représentation des sexes dans les comités locaux de gestion, (viii) la disponibilité d'un plan d'aménagement. Par ailleurs, les parties prenantes ont établi une liste de critères secondaires : (i) une répartition égale de la population dans la zone cible, (ii) la présence d'unités industrielles utilisant des produits à base de biomasse pour compenser tout déficit de résidus agricoles dans une année donnée, et (iii) l'absence d'une autre usine de production d'électricité à base de biomasse dans le voisinage qui serait en concurrence pour les résidus agricoles.

* + 1. **Budget total et Co-financement prévu.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Financement par bailleur (s)** | **Bailleur (s)** | **En Dollars USD** | **En FCFA** |
| FEM  PNUD  BN  CEB | USD 3,872,602  USD 500,000  USD 10 250 000  USD 15 000 000 | 1 936 301 000 FCFA  250 000 000 FCFA  5 125 000 000 FCFA  7 500 000 000 FCFA |
| TOTAL | | **USD 29.622.602** | **14 811 301 000 FCFA** |

* + 1. **Brève description des dispositifs institutionnels et tout autre accord conclu avec les partenaires et les parties prenantes pertinents**

La principale Agence de réalisation est le Ministère de l’Energie (ME) à travers la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) en tant que structure de tutelle du projet. Le projet est géré selon les procédures NIM.

Les Parties Responsables du projet sont : le Ministère de l’Energie (ME), le Ministère du Plan et du Développement (MPD), le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), le Ministère de l’Economie et des Finances (MEF), le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP), l’Autorité de Régulation de l’Electricité (ARE)/ Présidence de la République, le Secteur privé (CEB), West African Power Pool (WAPP)/ECOWAS.

Dans le cadre de la mise en œuvre, les organes de gouvernance du projet sont : (i) le Comité de Pilotage du Programme Cadre ; (ii) le Comité Technique du projet ; (iii) l’Équipe de Gestion du Projet ; (iv) les Arrangements d’audit.

Les partenaires de mise en œuvre du projet sont le Ministère de l’Energie à travers la Direction Générale des Ressources Energétique (DGRE), le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Communauté Electrique du Bénin (CEB) et les communautés à la base.

1. **OBJECTIFS DE L’EVALUATION**

Le présent mandat vise à :

* évaluer la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu’énoncés dans le document de projet, et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des avantages de ce projet et contribuer à l'amélioration globale de la programmation du PNUD ;
* favoriser la responsabilisation et la transparence et évaluer l’étendue des réalisations du projet.

1. **APPROCHE et MÉTHODOLOGIE**

L’évaluation doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L’équipe chargée de l’évaluation examinera toutes les sources d’informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d’identité du projet (FIP), Plan d’initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l’Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d’enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer l’examen). L’équipe chargée de l’évaluation finale examinera l’outil de suivi de référence du domaine d’intervention du FEM présenté au FEM , et l’outil de suivi à mi-parcours du domaine d’intervention du FEM ainsi que l’outil de suivi final qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain.

L’équipe chargée de l’évaluation finale du projet doit suivre une approche collaborative et participative[[4]](#footnote-4) afin d’assurer une participation active de l’équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM ), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-FEM , et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l’évaluation avec succès.[[5]](#footnote-5) Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) du Ministère de l’Energie (ME) en tant que structure de tutelle et principale Agence de réalisation du projet.

Les Parties Responsables du projet sont : la Direction Générale des Ressources Energétiques du (ME), la Direction Générale de l’Environnement et du Climat (DGEC) du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), l’Unité de Gestion et de Coordination du Plan Cadre des Nations Unies pour l’Assistance au Développement du Bénin (UGC/UNSDCF) du Ministère du Plan et du Développement (MPD), la Direction Générale du Budget du Ministère de l’Economie et des Finances (MEF), l’Agence Météo-Bénin du Ministère des infrastructures et des Transports (MIT), la Direction des Organisations Internationales (DOI) du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), la Direction des Collectivités Locales (DCL) du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) représenté par Autorité de Régulation de l’Electricité, l’Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), l’Association Inter-Professionnelle de Spécialistes des Energies Renouvelables (AISER) au Bénin; la Communauté Electrique du Bénin (CEB), la Société Béninoise d’Energie Electrique (SBEE) et des Personnes ressources en Climatologie, énergie renouvelable, etc.) : organismes d’exécution, hauts fonctionnaires et responsables des équipe de travail/d’activités, principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, Comité de pilotage du projet, parties prenantes au projet, monde universitaire, gouvernements locaux et les OSC, etc.

Au regard de la situation liée à la COVID-19, l’équipe de consultants devra prendre des mesures en lien avec les prescriptions en vigueur pour accomplir la mission. Le consultant international est responsable de la bonne conduite de la mission et devra prendre des dispositions pour assurer la coordination de la mission au moyen des outils collaboratifs (Teams, zoom, mail, etc.). Les deux consultants pourront prendre des mesures pour organiser certaines consultations à distance afin de réduire la durée du travail sur les sites avec les acteurs et bénéficiaires.

Les voyages vers le Bénin et à l’intérieur du pays sont autorisés conformément aux prescriptions du Gouvernement en la matière. A cet effet, le Gouvernement du Bénin a exigé un dépistage systématique des voyageurs venus de l’étranger à leur arrivée aux frontières terrestres et aériennes avec les frais inhérents à la charge du voyageur.

Les déplacements à l’intérieur du pays sont désormais autorisés depuis le 10 mai 2020 après la levée du cordon sanitaire. De même, le respect des mesures barrières est obligatoire pour tous.

S'il n'est pas possible de se rendre au Bénin ou à l'intérieur du Bénin pour l’évaluation, l'équipe d’évaluation devra élaborer une méthodologie et une approche qui en tiennent compte. Cela peut nécessiter l'utilisation de méthodes d'entrevue à distance, des examens documentaires approfondis, une analyse des données, des enquêtes et des questionnaires d'évaluation ou bien la protection des participants aux différents entretiens. Ces approches et méthodologies devront être détaillées dans le rapport initial et convenues avec l'unité mandatrice.

Si la totalité ou une partie de l’évaluation doit être effectuée virtuellement, il convient de prendre en considération la disponibilité, la capacité et la volonté des parties prenantes à être interrogées à distance et les contraintes que cela peut imposer à l’évaluation. Ces limitations et les mesures prises pour surmonter doivent être reflétées dans le rapport final d’évaluation.

Aucun acteur, consultant ou personnel du PNUD ne doit être mis en danger et la sécurité est la priorité absolue dans la conduite de cette mission en cette période de la Pandémie de la COVID 19.

Une courte mission de terrain et de validation peut être envisagée s'il est confirmé qu'elle est sans danger pour le personnel, les consultants, les parties prenantes et les communautés, et si une telle mission est possible dans le calendrier de l’évaluation. De même, des consultants nationaux qualifiés et indépendants peuvent être embauchés pour entreprendre l’évaluation et les entretiens dans le pays tant qu'il est sûr de le faire.

En effet, l’équipe d’évaluation doit conduire des missions sur le terrain à Cotonou, Kalalé, Djougou, Savalou et Dassa-Zoumé. Le rapport final de l’évaluation doit exposer en détails l’approche appliquée pour l’examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l’approche appliquées.

1. **PORTÉE DÉTAILLÉE DE L’EVALUATION**

Le rapport évaluera la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique / cadre de résultats du projet. Il évaluera les résultats selon les critères de pertinence[[6]](#footnote-6), efficacité[[7]](#footnote-7), efficience[[8]](#footnote-8), impact[[9]](#footnote-9), durabilité[[10]](#footnote-10) et égalité des sexes et autonomisation des femmes[[11]](#footnote-11).

Les résultats de l’évaluation devront couvrir les domaines ci-après :

1. **Constatations**
2. ***Conception / formulation de projet*** 
   * Priorités nationales
   * Théorie du changement
   * Égalité des sexes et autonomisation des femmes
   * Sauvegardes sociales et environnementales
   * Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
   * Hypothèses et risques
   * Enseignements tirés d'autres projets pertinents (par exemple, même domaine d'intervention) incorporés dans la conception du projet
   * Participation prévue des parties prenantes
   * Liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
   * Modalités de gestion
3. ***La mise en œuvre du projet*** 
   * Gestion adaptative (modifications de la conception du projet et des résultats du projet pendant la mise en œuvre)
   * Participation réelle des parties prenantes et accords de partenariat
   * Financement et cofinancement de projets
   * Suivi & Evaluation: conception au début (\*), mise en œuvre (\*) et évaluation globale du S&E (\*)
   * Agence de mise en œuvre (PNUD) (\*) et agence d'exécution (\*), supervision / mise en œuvre et exécution globales du projet (\*)
   * Gestion des risques, y compris les normes sociales et environnementales
4. ***Résultats du projet*** 
   * Évaluer l'atteinte des résultats par rapport aux indicateurs en faisant rapport sur le niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l'évaluation et en notant les réalisations finales
   * Pertinence (\*), efficacité (\*), efficience (\*) et résultat global du projet (\*)
   * Durabilité: financière (\*), sociopolitique (\*), cadre institutionnel et gouvernance (\*), environnementale (\*), probabilité globale de durabilité (\*) • Appropriation par le pays
   * Égalité des sexes et autonomisation des femmes
   * Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation et adaptation au changement climatique, prévention des catastrophes et relèvement, droits de l'homme, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon le cas)
   * Additionnalité du FEM
   * Rôle catalytique / effet de réplication • Progrès pour avoir un impact
5. **Principales constatations, conclusions, recommandations et leçons apprises**

* L'équipe d’évaluation inclura un résumé des principales conclusions du rapport. Les résultats doivent être présentés comme des déclarations de fait fondées sur l'analyse des données.
* La section sur les conclusions sera rédigée à la lumière des résultats. Les conclusions doivent être des déclarations complètes et équilibrées, bien étayées par des preuves et logiquement liées aux constatations. Ils doivent mettre en évidence les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux questions clés de l'évaluation et fournir des informations sur l'identification et / ou les solutions aux problèmes importants ou aux questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions liées au genre, égalité et autonomisation des femmes.
* Les recommandations doivent fournir des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et ciblées destinées aux utilisateurs visés de l'évaluation sur les actions à prendre et les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés abordées par l'évaluation.
* Le rapport d’évaluation doit également inclure les leçons qui peuvent être tirées de l'évaluation, y compris les meilleures et les pires pratiques pour résoudre les problèmes liés à la pertinence, à la performance et au succès qui peuvent fournir les connaissances acquises dans les circonstances particulières (méthodes programmatiques et d'évaluation utilisées, partenariats, finances effet de levier, etc.) applicables à d’autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque cela est possible, l'équipe d’évaluation devrait inclure des exemples de bonnes pratiques dans la conception et la mise en œuvre de projets.
* Il est important que les conclusions, recommandations et leçons tirées incluent les résultats liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Le rapport d’évaluation comprendra un tableau des notes d'évaluation, comme indiqué ci-dessous :

**Tableau d’évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi et evaluation** | **Notation[[12]](#footnote-12)** |
| Conception du suivi et de l’évaluation au démarrage |  |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |  |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |  |
| **Mise en œuvre et exécution** | **Notation** |
| Qualité de la mise en œuvre/contrôle par le PNUD |  |
| Qualité de l'exécution : partenaires de mise en œuvre |  |
| Qualité globale de la mise en œuvre/exécution |  |
| **Évaluation des résultats** | **Notation** |
| Pertinence |  |
| Efficacité |  |
| Efficience |  |
| Évaluation globale des résultats du projet |  |
| Durabilité | **Notation** |
| Resources financières |  |
| Socio-politique/économique |  |
| Cadre institutionnel et gouvernance |  |
| Environnemental |  |
| Probabilité globale de la durabilité |  |

1. **CALENDRIER**

La durée totale de l’évaluation sera de *trente (30) jours ouvrables fermes à payer, qui peuvent s’étaler* sur environ *huit (08) semaines* à compter de *la date de signature des contrats* des consultants. Le calendrier provisoire de l’évaluation est le suivant, T indiquant le temps ou la date, avec T0 comme la date de clôture pour le dépôt des candidatures :

|  |  |
| --- | --- |
| **CALENDRIER** | **ACTIVITÉ** |
| T0 | Clôture des candidatures |
| T1 = T0 + 7 Jours | Sélection de l’équipe chargée de l’évaluation |
| T2 = T1 + 7 Jours | Préparation de l’équipe (remise des Documents de projet) |
| T3 = T2 + 4 Jours | Examen des documents et préparation du Rapport initial |
| T4 = T3 + **3 Jours** | Finalisation etvalidation du **Rapport d’initiation** au plus tard au début de la mission pour l’évaluation |
| T5 = T4 + **10 Jours** | Mission pour l’évaluation : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain |
| T6 = T5 + **2 Jours** | **Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions** - au plus tôt à la fin de la mission |
| T7 = T6 + 8 **Jours** | Préparation et soumission du **projet de rapport** |
| T8 = T7 + **2 Jours** | Incorporation des observations et contributions dans le projet de rapport/finalisation et soumission du rapport |
| T9= T8 + 3 Jours | Préparation des réponses de gestion par la direction de mise en œuvre du projet |
| T10 = T9 + 2 Jours | Organisation par la direction de mise en œuvre du projet, d’un atelier/séance de restitution avec les parties prenantes |
| T11 = T10 + 2 Jours | Date prévue d’achèvement de l’ensemble du processus d’évaluation |

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d’initiation.

1. **LIVRABLES ATTENDUS DE L’EVALATION**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Documents à produire** | **Description** | **Délais** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport d’initiation de l’évaluation** | L’équipe chargée de l’évaluation précise ses objectifs et méthodes d’examen | Au plus tard 2 semaines avant la mission de terrain : (T4) | L’équipe chargée de l’évaluation présente le rapport à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **2** | **Rapport Préliminaire** | Premières conclusions | Fin de la mission : (T7) | L’équipe chargée de l’évaluation présente les conclusions à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **3** | **Projet de Rapport final** | Rapport complet (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe B) avec les annexes | Dans les trois semaines suivant le démarrage de la mission pour l’évaluation : (T8) | Le projet sera envoyé à l’Unité mandatrice, le groupe de référence, l’Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du FEM |
| **4** | **Rapport final \*** | Rapport révisé avec les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final | Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : (T8) | Le rapport final sera envoyé à l’Unité mandatrice |

\*Le rapport final d’évaluation doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l’Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

1. **DISPOSITIONS RELATIVES À L’EVALUATION**

C’est l’Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l’évaluation. L’Unité mandatrice de l’évaluation du projet est le bureau de pays du PNUD Bénin.

L’Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s’assurera que l’équipe chargée de l’évaluation disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe de projet aura la responsabilité de prendre contact avec l’équipe chargée de l’évaluation afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE**

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l’évaluation. Elle sera dirigée par un consultant international, chef d’équipe justifiant de solides expériences internationales en évaluation de projets. Le consultant associé sera un expert national avec des expériences en évaluation et dans le champ thématique du projet BIOMASSE-ELECTRICITE. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les critères de sélection se présentent comme ci-après :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Critères d’évaluation** | **Consultant International (Chef d’équipe)** | | **Consultant National (Associé)** | |
| **Barème** | **Description des critères** | **Barème** | **Description des critères** |
| **1** | Compréhension de la mission | 10 | * Compréhension avérée des questions liées au genre et *à l’adaptation aux changements climatiques* ; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre. * Excellente aptitude à la communication ; * Compétences avérées en matière d’analyse. | 10 | * Compréhension avérée des questions liées au genre et *à l’adaptation aux changements climatiques* ; * Aptitude à la communication ; * Compétences avérées en matière d’analyse ; |
| **2** | Expériences spécifiques pertinentes | 40 | * Expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents ; * Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats ; * Expérience de l’utilisation d’indicateurs SMART et de la reconstruction ou de la validation de scénarios de base ; * Expérience dans la collaboration avec le FEM ou les évaluations du FEM ; * Expérience professionnelle *au Bénin ou dans la sous-région ouest-africaine* ; * Expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies ou toute autre organisation internationale ou sous régionale * Compréhension avérée des questions liées au genre et (remplir le domaine d'intervention du FEM ); expérience de l'évaluation et de l'analyse sensibles au genre; * Expérience avec les projets intervenants dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables (telle que la gazéification) | 40 | * Expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents ; * Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats ; * Expérience dans l’application d’indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ; * Expérience professionnelle *au Bénin ou dans la sous-région ouest-africaine* ; * Expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies ou toute autre organisation internationale ou sous régionale * Compréhension avérée des questions liées au genre et (remplir le domaine d'intervention du FEM ); expérience de l'évaluation et de l'analyse sensibles au genre; * Expérience professionnelle d’au moins 05 ans dans la collecte, le traitement et l’analyse de données à l’aide d’outils statistiques |
| **3** | Méthodologie proposée | 20 | Conformité avec les méthodologies prescrites par les guides d’évaluation du PNUD et du FEM | 20 | Approche , démarche de consultation des acteurs et parties prenantes, intégration des changements climatiques, du genre, mode de traitement des données et de rapportage etc. |
| **4** | Conformité du plan de travail | 10 | Conformité avec le calendrier et la méthodologie proposée |  | Intégration des livrables |
| **5** | Qualifications et compétences | 10 | * Diplôme de niveau BAC+5 en sciences sociales, *gestion des projets de modèle d’adaptation aux changements climatiques, en agroéconomie, ou équivalent*; * Compétences en gestion réactive, telle qu’appliquée à *l’Adaptation aux changements climatiques* du *FEM* ) ; | 20 | * Diplôme de Maîtrise en *gestion, environnement, changements climatiques, avec une formation complémentaire en sciences sociales.* * Maîtrise des outils de traitement et d’analyse de données |
| **6** | Connaissance linguistique | 5 | * Maitrise de l’anglais * Maitrise du français | 5 | * Maitrise de l’anglais * Maitrise du français |
| **7** | Expérience dans la mise en œuvre des évaluations à distance ( considérée comme un atout) | 5 | * Maitrise des outils de travail collaboratif (skype, zoom, teams, etc) * Maitrise de la collecte de données à distance (google forms, survey monkey, typeform, wiki surveys, Open Data Kit, KoboCollect etc.) | 5 | * Maitrise des outils de travail collaboratif (skype, zoom, teams, etc) * Maitrise de la collecte de données à distance (google forms, survey monkey, typeform, wiki surveys, Open Data Kit, KoboCollect etc.) |
| **TOTAL** | | **100** |  | **100** |  |

1. **ÉTHIQUE D’ÉVALUATION**

L'équipe de consultants sera tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et devra signer un code de conduite lors de l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des fournisseurs d'informations, des personnes interrogées et des parties prenantes par des mesures visant à garantir le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte de données et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations recueillies avant et après l'évaluation et des protocoles pour assurer l'anonymat et la confidentialité des sources d'information là où cela est attendu. Les informations et les données recueillies dans le processus d'évaluation doivent également être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et des partenaires.

1. **MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

Le paiement des consultants se fera comme suit :

* 20% du paiement après approbation du rapport de démarrage ;
* 30% après la présentation du projet de rapport d’évaluation ;
* 50% après le dépôt du rapport d’évaluation.

Ou, conformément à ce qui aura été convenu entre l’Unité mandatrice et l’équipe chargée de l’évaluation.

1. **PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES [[13]](#footnote-13)**

**Processus recommandé de présentation des propositions :**

1. **Lettre confirmant la manifestation d’intérêt et la disponibilité** à l’aide du modèle[[14]](#footnote-14) fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **Notice personnelle** (Formulaire P11[[15]](#footnote-15));
3. **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; ( 1 page au maximum)
4. **Proposition financière** indiquant le montant total tout frais compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d’avion, indemnités journalières, etc), qui seront détaillées conformément au modèle en [annexe.](#AnnexeH) Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestionrelativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d’un accord de prêt remboursable(RLA), le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés (y compris les attestations de travail, de bonne fin d’exécution, les diplômes et certifications pertinents,… etc.) à la candidature devront être présentés à l’adresse : Programme des Nations Unies pour le développement au Bénin Lot 111 Zone résidentielle 01BP 506 Cotonou Tel: + 229 21 31 30 45/46 Fax: + 229 21 31 57 86 dans une enveloppe cachetée indiquant la référence suivante « Consultant pour l’évaluation finale du projet «Renforcement de la résilience du secteur de l’énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin » ou par courrier électronique à l’adresse suivante UNIQUEMENT : [registry.bj@undp.org](mailto:registry.bj@undp.org)[[16]](#footnote-16) le : …………….2021 à 18 heures au plus tard). **Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.**

**Critères d’évaluation des propositions :** seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l’expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l’évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

**Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l’équipe d’évaluation**

1. Fiche d’identité du projet (FIP)
2. Plan d’initiation du projet du PNUD
3. Document de projet du PNUD
4. Résultats de l’étude d’impact environnemental et social du PNUD
5. Rapport d’initiation de projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
7. Rapports d’activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
8. Rapports d’audit
9. Outils de suivi finalisés par domaine d’intervention du FEM après approbation du Responsable (*indiquer les outils de suivi spécifiques aux domaines d’intervention de ce projet*)
10. Rapport de mission de contrôle
11. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
12. Directives financières et administratives appliquées par l’équipe du projet
13. Rapport de l’évaluation à mi-parcours du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

1. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
2. Documents programmatiques de pays du PNUD
3. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet Renforcement de la résilience du secteur de l’énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d’évaluation des projets)
4. Carte indiquant le lieu du projet

**Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d’évaluation**[[17]](#footnote-17)

1. Page de garde
   * Titre de projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
   * ID PIMS PNUD et ID FEM
   * Calendrier et date du rapport final
   * Région et pays inclus dans le projet
   * Domaine d'intervention / programme stratégique du FEM
   * Agence d’exécution, partenaire d’exécution et autres partenaires du projet
   * Membres de l'équipe d’évaluation
2. Remerciements
3. Table des matières
4. Acronymes et abréviations

**1. Résumé analytique (3-4 pages)**

* + Tableau d’informations sur le projet
  + Description du projet (brève)
  + Tableau des notes d’évaluation
  + Résumé concis des constatations, des conclusions et des leçons apprises
  + Tableau récapitulatif des recommandations

**2. Introduction (2-3 pages)**

* + But et objectif de l’évaluation
  + Portée
  + Méthodologie
  + Collecte et analyse des données
  + Ethique
  + Limites de l’évaluation
  + Structure du rapport d’évaluation

**3. Description du projet (3 à 5 pages)**

* + Début et durée du projet, y compris les jalons
  + Contexte de développement: facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet
  + Problèmes que le projet cherchait à résoudre: menaces et obstacles ciblés
  + Objectifs immédiats et de développement du projet
  + Résultats attendus
  + Principales parties prenantes: liste récapitulative
  + Théorie du changement

**4. Résultats (en plus d'une évaluation descriptive, tous les critères marqués d'un (\*) doivent être notés[[18]](#footnote-18))**

**4.1 Conception / formulation du projet**

* + Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
  + Hypothèses et risques
  + Enseignements tirés d'autres projets pertinents (par exemple, même domaine d'intervention) incorporés dans la conception du projet
  + Participation prévue des parties prenantes
  + Liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur

**4.2 Mise en œuvre du projet**

* + Gestion adaptative (modifications de la conception du projet et des résultats du projet pendant la mise en œuvre)
  + Participation réelle des parties prenantes et accords de partenariat
  + Financement et cofinancement de projets
  + Suivi et évaluation : conception à l'entrée (\*), mise en œuvre (\*) et évaluation globale du S&E (\*)
  + Mise en œuvre / supervision du PNUD (\*) et exécution du partenaire d'exécution (\*), mise en œuvre / exécution globale du projet (\*), coordination et problèmes opérationnels

**4.3 Résultats du projet**

* + Progrès vers les résultats objectifs et attendus (\*)
  + Pertinence (\*)
  + Efficacité (\*)
  + Efficacité (\*)
  + Résultat global (\*)
  + Appropriation par le pays
  + Genre
  + Autres questions transversales
  + Normes sociales et environnementales
  + Durabilité: financière (\*), socio-économique (\*), cadre institutionnel et gouvernance (\*), environnementale (\*) et probabilité globale (\*)
  + appropriation nationale
  + Égalité des sexes et autonomisation des femmes
  + Questions transversales
  + Additionnalité du FEM
  + Rôle catalytique / effet de réplication
  + Progrès vers l'impact

**5. Principales constatations, conclusions, recommandations et leçons**

* + Principales conclusions
  + Conclusions
  + Recommandations
  + Leçons apprises

**6. Annexes**

* + TdR (hors annexes TdR)
  + Itinéraire de la mission d’évaluation
  + Liste des personnes interrogées
  + Liste des documents examinés
  + Résumé des visites sur le terrain
  + Matrice des questions d'évaluation (critères d'évaluation avec questions clés, indicateurs, sources de données et méthodologie)
  + Questionnaire utilisé et résumé des résultats
  + Tableaux de cofinancement (s'ils ne sont pas inclus dans le corps du rapport)
  + Échelles de notation de l’évaluation
  + Formulaire d’accord de consultant en évaluation signé
  + Formulaire de code de conduite UNEG signé
  + Formulaire d'autorisation de rapport d’évaluation signé
  + Annexé dans un fichier séparé: Evaluation-Audit Trail
  + Annexé dans un fichier séparé: indicateurs de base ou outils de suivi finaux pertinents du FEM / PMA / FSCC, Core Indicators ou Tracking Tools, le cas échéant

**Mandat - ANNEXE C : Matrice d’évaluation**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Questions sur les critères d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| Pertinence: Quel est le lien entre le projet et les principaux objectifs du domaine d'intervention du FEM et les priorités en matière d'environnement et de développement aux niveaux local, régional et national? | | | |
| (Intégrer les questions d’évaluation) | (les relations établies, le niveau de cohérence entre la conception du projet et l'approche de mise en œuvre, les activités spécifiques menées, la qualité des stratégies d'atténuation des risques, etc.) | (la documentation du projet, les politiques ou stratégies nationales, les sites Web, le personnel du projet, les partenaires du projet, les données collectées tout au long de la mission TE, etc.) | (analyse de documents, analyse de données, entretiens avec le personnel du projet, entretiens avec les parties prenantes, etc.) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats attendus et les objectifs du projet ont-ils été atteints? | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Efficience : le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente, conformément aux normes et standards internationaux et nationaux ? | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Durabilité : dans quelle mesure y a-t-il des risques financiers, institutionnels, sociopolitiques et / ou environnementaux pour le maintien des résultats à long terme du projet? | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Égalité des sexes et autonomisation des femmes : comment le projet a-t-il contribué à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes? | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Impact: Y a-t-il des indications que le projet a contribué ou permis des progrès vers la réduction de la vulnérabilité environnementale et / ou l'amélioration de l'état écologique? | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| (Développez le tableau pour inclure des questions pour tous les critères évalués : suivi et évaluation, supervision / mise en œuvre du PNUD, exécution des partenaires d'exécution, questions transversales, etc.) | | | |

**Mandat - ANNEXE D** : Code de conduite du Groupe d’évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/C**onsultants chargés de l’évaluation finale[[19]](#footnote-19)**

**Les évaluateurs/Consultants :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.

2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.

3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’évaluation finale**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu)* le *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)*

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mandat - ANNEX E : Echelles de notation pour l’évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation, la mise en œuvre / surveillance, l'exécution, la pertinence** | **Notations de la durabilité** |
| 6 = très satisfaisant (HS): dépasse les attentes et / ou pas de lacunes  5 = Satisfaisant (S): répond aux attentes et / ou aucune ou des lacunes mineures  4 = moyennement satisfaisant (MS): répond plus ou moins aux attentes et / ou à certaines lacunes  3 = moyennement insatisfaisant (MU): quelque peu en deçà des attentes et / ou des lacunes importantes  2 = Insatisfaisant (U): nettement en deçà des attentes et / ou des lacunes majeures  1 = très insatisfaisant (HU): lacunes graves Impossible d'évaluer (U / A): les informations disponibles ne permettent pas une évaluation | 4 = Probable (L): risques négligeables pour la durabilité  3 = Modérément probable (ML): risques modérés pour la durabilité  2 = moyennement improbable (MU): risques importants pour la durabilité  1 = improbable (U): risques graves pour la durabilité  Incapable d'évaluer (U / A): Incapable d'évaluer l'incidence prévue et l'ampleur des risques pour la durabilité |

**Mandat - ANNEXE F : Formulaire d’approbation du Rapport d’évaluation**

*(A remplir par l’Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-FEM et à joindre au document final*

**Rapport d’évaluation révisé et approuvé par :**

**Unité mandatrice**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseiller technique régional du PNUD -FEM**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mandat - ANNEXE G : Modèle de renvoi vers les commentaires reçus « Audit trail »**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Institution/**  **Organization** | **#** | **No. de paragraphe/ localization du commentaire** | **Comment/Feedback sur le projet de rapport d’évaluation** | **Réponse de l’équipe chargée de l’évaluation finale et mesures prises** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Mandat - ANNEXE H : canevas de proposition financière**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignations** | **Taux h/j** | **Nombre/Qté** | **Montants** |
| Honoraire |  |  |  |
| Perdiem (s’il y a nécessité d’aller sur le terrain) |  |  |  |
| Tous autres frais (à préciser) |  |  |  |

1. <http://unfccc.int/essential_background/convention/status_of_ratification/items/2631.php>

   Les études du Groupe d’Experts Intergouvernemental sur l’Evolution du Climat (GIEC), que l’on peut retrouver dans le Cinquième Rapport d’Evaluation (2014) , reconnaissent unanimement les défis constitutifs aux changements climatiques. Il affirme que « les changements climatiques amplifieront pour les prochaines décennies les risques existants et créeront de nouveaux risques ou désastres pour les systèmes naturels, humains et les infrastructures nationales. Ces risques sont inégalement répartis et représentent généralement un désavantage plus important pour les peuples et les communautés vulnérables des pays, quel que soit leur niveau de développement ». [↑](#footnote-ref-1)
2. http://unfccc.int/resource/docs/PANA/ben01f.pdf [↑](#footnote-ref-2)
3. Atténuation des effets des changements climatiques signifie réduire les émissions de GESen s’attaquant aux sources d’émission (agriculture, énergie, transports, etc. [↑](#footnote-ref-3)
4. Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [*UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results*](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/capacity-building/discussion-paper--innovations-in-monitoring---evaluating-results/)*,* 5 Nov 2013. [↑](#footnote-ref-4)
5. Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](http://www.undg.org/docs/11653/UNDP-PME-Handbook-(2009).pdf), chapitre 3, page 93. [↑](#footnote-ref-5)
6. *Quel est le lien entre le projet et les principaux objectifs du domaine d'intervention du FEM et les priorités en matière d'environnement et de développement aux niveaux local, régional et national ?* [↑](#footnote-ref-6)
7. *Dans quelle mesure les résultats attendus et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?* [↑](#footnote-ref-7)
8. *le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente, conformément aux normes et standards internationaux et nationaux ?* [↑](#footnote-ref-8)
9. *Y a-t-il des indications que le projet a contribué ou permis des progrès vers une réduction des vulnérabilités environnementales et / ou une amélioration de l'état écologique ?* [↑](#footnote-ref-9)
10. *dans quelle mesure y a-t-il des risques financiers, institutionnels, sociopolitiques et / ou environnementaux pour le maintien des résultats à long terme du projet ?* [↑](#footnote-ref-10)
11. *comment le projet a-t-il contribué à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes?* [↑](#footnote-ref-11)
12. Outcomes, Effectiveness, Efficiency, M&E, I&E Execution, Relevance are rated on a 6-point rating scale: 6 = Highly Satisfactory (HS), 5 = Satisfactory (S), 4 = Moderately Satisfactory (MS), 3 = Moderately Unsatisfactory (MU), 2 = Unsatisfactory (U), 1 = Highly Unsatisfactory (HU). Sustainability is rated on a 4-point scale: 4 = Likely (L), 3 = Moderately Likely (ML), 2 = Moderately Unlikely (MU), 1 = Unlikely (U) [↑](#footnote-ref-12)
13. Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP: <https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx> [↑](#footnote-ref-13)
14. <https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx> [↑](#footnote-ref-14)
15. <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc> [↑](#footnote-ref-15)
16. This email address is being protected from spam bots, you need Javascript enabled to view it lelelel [↑](#footnote-ref-16)
17. Le rapport ne devra pas excéder *40* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-17)
18. Voir annexe F pour les critères de notation [↑](#footnote-ref-18)
19. [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-19)